

AR Prefecture

083-218301075-20210701-DEL0107202134-DE
Reçu le 06/07/2021
Publié le 06/07/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 34
RENONCIATION DE LA SARL LELOUP AUTOS A L'ACQUISITION DU
VÉHICULE COMMUNAL IMMATRICULE 77F50830

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
25 juin 2021		33	29	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 1er juillet 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale TESSONNEAU à M. Jacques BACQUET, Mme Stéphanie METIVIER à Mme Marie-Reine LOUISA, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur SAVIO soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération municipale n° 29 du 4 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la cession du tracteur endommagé de la marque KOMATSU immatriculé 77F50830, appartenant à la commune, au profit de la SARL LELOUP AUTO – Route de Lisieux – SAINT SULPICE au prix de 11 088 €, suite à une mise en concurrence réalisée par le cabinet OTT, expert de la compagnie d'assurance de la commune,

VU le courriel adressé à la Commune par la SARL LELOUP - AUTO, sise route de Lisieux – 61 300 SAINT SULPICE, en date du 7 juin 2021, signifiant sa volonté de ne pas maintenir l'offre d'achat du tracteur de la

AR Prefecture

083-218301075-20210701-DEL0107202134-DE

Reçu le 06/07/2021

Publié le 06/07/2021

marque KOMATSU immatriculé 77F50830, en raison d'une problématique de transport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la renonciation de la SARL LELOUP AUTOS située Route de Lisieux – 61 300 SAINT SUPLICE, à l'acquisition d'un tracteur de la marque KOMATSU immatriculé 77F50830, appartenant à la Commune, en raison de problème de transport,

AUTORISE la remise en vente du tracteur KOMATSU immatriculé 77F50830, dans la perspective de trouver un nouvel acquéreur.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 1 juillet 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.